
Martine MARTINEL interpelle le Ministre de l'Éducation Nationale sur le projet de loi de finances 2010, Mission Enseignement scolaire

Commission élargie

Audition, ouverte à la presse, de M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

Mardi 27 octobre 2009 - Séance de 9 heures

Mme Martine Martinel. Je crains, monsieur le ministre, de ne pouvoir faire chorus avec l'orateur précédent.

Lorsque vous êtes venu devant notre Commission des affaires culturelles, le 6 octobre, vous avez déclaré : « Si l'augmentation des moyens suffisait à régler les problèmes auxquels doit faire face l'éducation nationale, cela se saurait. » Une telle assertion ne manque certes pas de bon sens, et nous tous, qui nous intéressons à l'école, savons bien que son sort ne se réduit pas à des comptes de boutiquier. À l'inverse, il faudrait être sot, ou plein de duplicité, pour ignorer que les moyens, à l'heure où nous examinons le budget de l'enseignement scolaire, sont la traduction de choix politiques et sociétaux fondés sur le respect de la laïcité et des principes républicains.

Lors de votre audition, vous avez insisté sur la fermeté de M. le Président de la République à tenir les engagements pris lors de sa campagne. J'avoue que nous ne sommes pas déçus, puisque 16 000 suppressions de postes sont annoncées dans le budget pour 2010, après les 13 500 postes supprimées en 2009 et les 11 200 de la rentrée 2008.

Nous avons du mal à saisir la cohérence entre les objectifs annoncés, les dispositifs et les moyens mis en œuvre. Le Président de la République s'est désolé que l'ascenseur social soit grippé. Il a déclaré que l'école savait autrefois distinguer et promouvoir les élèves méritants. Comment, monsieur le ministre, allez-vous satisfaire cette nostalgie d'une école fantasmée et lui donner chair ? Si le budget de l'éducation reste le premier, il est extrêmement faible. L'augmentation de ses crédits est à peine supérieure à 1 %. N'y a-t-il pas quelque malhonnêteté intellectuelle à valoriser ainsi le passé lorsque l'on fait des choix qui aggravent le présent et hypothèquent l'avenir, tant pour les élèves que pour tous les membres de la communauté éducative, des personnels administratifs aux enseignants – sans parler des professions de santé, infirmières, médecins, assistantes sociales, dont les auditions en commission nous ont permis de connaître les salaires misérables.

À l'occasion du vote de la loi Carle, M. Jean-Louis Debré a tenu des propos inquiétants : selon lui, la priorité donnée à l'enseignement public serait un préjudice porté à la liberté de l'enseignement. Or notre inquiétude est redoublée par la lecture du budget, qui accorde discrètement des privilèges à l'enseignement privé. Ainsi, le nombre des postes y augmente alors que celui des élèves baisse.

D'autres exemples permettent de souligner l'écart entre le dire et le faire, tant en ce qui vous

concerne que s'agissant du Président de la République. Lorsqu'il a présenté la réforme du lycée, Nicolas Sarkozy a affirmé son désir de replacer la culture française au lycée – à supposer qu'elle y eût disparu –, de faire des langues vivantes une priorité et de revaloriser la série littéraire. Il a aussi posé un principe fort : « Le devoir de l'école est de valoriser toutes les compétences et tous les talents. » On ne peut que souscrire à une telle ambition. Mais comment comprendre alors que les crédits pédagogiques, dès le premier degré, passent de 12,26 millions d'euros en 2009 à 5,9 millions d'euros en 2010 ? Ces crédits sont pourtant destinés à financer des actions pédagogiques complémentaires à l'enseignement dans les domaines artistiques et littéraires et dans celui des langues étrangères. On l'a évoqué : tous les élèves devraient devenir bilingues, voire trilingues. Mais comment y parvenir alors que, dès le CP, les moyens dévolus à l'apprentissage des langues ne sont pas à la hauteur ?

D'une même voix, avec le Président de la République, vous ne cessez, monsieur le ministre, de rendre hommage aux enseignants. N'y a-t-il pas quelque tartufferie dans ces hommages appuyés tant sont mineures les mesures de revalorisation que vous annoncez à grand bruit ? Vous parlez ainsi d'une augmentation de 100 euros pour les nouveaux enseignants, mais ils en auraient bénéficié au bout de trois mois d'exercice de leur métier ! Et lorsque l'on sait à quel point celui-ci est fondé sur la maîtrise de savoirs en perpétuelle évolution, quelles peuvent être la valeur et la portée de tels discours alors que, dans le même temps, les crédits de formation baissent de 25 % dans l'enseignement primaire et de 55 % dans l'enseignement secondaire ? Rendez-vous hommage aux rescapés lorsque la mastérisation, tant vantée lors de la réforme des IUFM, aura entraîné pour 2010 la suppression de 15 915 postes de stagiaires dans le primaire et dans le secondaire ?

Et que penser de cette chasse gardée du Président de la République qu'est la réforme des lycées ? Après bien des débats, bien des rapports, celui-ci promeut un lycée « plus souple » dont on a du mal à saisir les contours. Comment, et avec quels moyens, allez-vous concrétiser les choix annoncés ? Ce ne sont pas les préconisations très prudentes finalement adoptées qui risquent de faire « bouger les lignes ».

De votre côté, monsieur le ministre, vous avez axé votre communication sur l'accueil de 185 000 élèves handicapés. Il est vrai qu'il s'agit d'un progrès mais, dans le même temps, les moyens budgétaires alloués sont insuffisants. L'État se désengage en comptant sur les associations telles que l'UNAPEI. Mais aucune garantie n'est donnée dans le budget de 2010 quant à la pérennisation des subventions. Pouvez-vous, sur ce sujet, nous donner des réponses fermes et rassurantes ?

Ces choix budgétaires auront des conséquences violentes sur l'enseignement public et sur l'avenir de nos enfants. Et l'on peut se demander ce qu'il adviendra lorsque les collèges et lycées seront privés des dotations des collectivités territoriales, rendues exsangues par votre politique. Le Gouvernement tourne en fait résolument le dos à ce qu'il érige pourtant comme modèle : l'école comme ascenseur social, et l'autonomie des élèves. Car l'autonomie ne se décrète pas : on ne devient autonome que grâce à l'accompagnement régulier de plusieurs adultes. Vous comprendrez donc que le groupe SRC soit loin d'être enthousiasmé par ce budget.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. M. Schneider a commencé par évoquer la lutte contre les inégalités. Un élève de seconde, s'il est enfant d'ouvrier, a cinq fois moins de chances d'être trois ans plus tard – seulement ! – en classe préparatoire que son voisin enfant de cadre. Et si 16 % des parents d'élèves de sixième sont des cadres, contre 55 % qui sont employés ou ouvriers, la proportion est exactement inverse en première année d'université.

L'égalité des chances est donc pour nous un enjeu prioritaire.

Depuis trente ans, nous avons réussi la massification du système éducatif. L'école accueille tous les enfants de France. Il faut maintenant garantir la réussite de chacun d'entre eux. Pourquoi est-il tellement question aujourd'hui de décrochage alors qu'on n'en parlait pas il y a trente ans ? Parce que ces élèves n'étaient pas au lycée ! Lorsque seulement 25 % d'une classe d'âge allait jusqu'au bac, les autres trouvaient du travail avant. L'éducation nationale qui accueille l'ensemble de ces jeunes doit donc s'adapter. Nous devons conserver un système élitiste, qui conduise à l'excellence, mais qui donne aussi une solution à chacun.

C'est tout l'enjeu de notre réforme du lycée. Nous sommes partis de la situation observée : le problème aujourd'hui, c'est 50 000 élèves qui arrêtent avant le bac et un étudiant sur deux qui échoue en première année d'enseignement supérieur. Il est vrai qu'un élève qui n'a pas véritablement été l'acteur de son orientation se retrouve souvent en situation d'échec. Nous voulons donc mieux préparer les élèves, grâce à un parcours d'orientation choisi plutôt que subi. Il faut passer d'un système couperet à un système progressif et réversible. Le droit à l'erreur doit exister en matière d'orientation. Nous voulons que les élèves et les parents qui ne savent pas se débrouiller dans les arcanes du système d'orientation, généralement vécu comme une épreuve, puissent avoir un guide qui les accompagne dans leurs choix. Et nous voulons aussi rapprocher le lycée de l'enseignement supérieur, parce qu'un élève qui entre à l'université sans y avoir été préparé subit un véritable électrochoc.

L'apprentissage des langues constitue une autre priorité. Je ne me résigne pas à ce que notre pays soit 69^e sur 109 au classement TOEFL. Nous allons donc mobiliser des moyens sans précédent au lycée pour que les lycéens puissent sortir bilingues, et certains trilingues dans les filières littéraires. Nous allons mettre en place des cours de littérature étrangère et des enseignements directement en langue étrangère. Les élèves seront divisés en groupes de compétences de niveaux homogènes – l'expérimentation a montré que cela donnait des résultats. Nous allons aussi, avec les régions, généraliser l'usage des techniques de communication modernes qui assurent un degré d'assimilation beaucoup plus élevé dans l'apprentissage des langues. Un cadre national permettra à chaque établissement de nouer un partenariat avec un collège ou un lycée étranger – et l'on revient ici à la lutte contre les inégalités : tous les élèves n'ont pas des parents qui les envoient un mois à l'étranger. Il y a donc une véritable mobilisation en faveur des langues.

La baisse des crédits pédagogiques dans le premier degré est simplement liée à la mastérisation et à la disparition des stagiaires dans le budget de 2010.

Quant au rôle des parents, je pense qu'à l'école chacun doit remplir sa mission. Il n'est pas question, par exemple, que les lycéens s'occupent d'établir les programmes du lycée, comme le demandait un de leurs syndicats ! Les parents ont évidemment un rôle majeur. Ils participent déjà à la vie des établissements, notamment en tant que membres du conseil d'administration, mais nous souhaitons qu'ils trouvent toute leur place dans un lycée qui deviendrait un lieu d'ouverture sur l'extérieur, et sur le monde de la culture notamment. On peut penser à la mise en place d'un cinéclub auquel les familles seraient associées... Mais leur rôle est différent de celui des enseignants, qui doivent assumer intégralement leurs propres missions.

Mme Martinel m'a interrogé sur les moyens de l'éducation nationale. C'est le premier budget de l'État. Jamais il n'aura été aussi élevé, en valeur absolue. Il connaît une augmentation de 1,56 % dans un contexte extrêmement contraint. C'est donc une priorité dans la politique du

Gouvernement. Je rappelle que les 16 000 suppressions de postes s'effectuent à taux d'encadrement constant. Le nombre d'élèves par classes ne change pas : 25,8 élèves en préélémentaire et 22,6 en élémentaire, 24,1 élèves par division au collège, 19,1 en lycée professionnel et 28,4 en lycée d'enseignement général. J'ajoute qu'ils effectuent un tiers de leur emploi du temps en demi-groupes.

C'est ce non-renouvellement d'un poste sur deux qui nous permet de mener une politique très volontariste en matière de revalorisation, et aussi de proposer de nouveaux services, comme l'aide personnalisée, qui représente deux heures par semaine en primaire. Au collège, 800 000 élèves en bénéficient. C'est la réponse aux « orphelins de seize heures » : désormais, 40 % des collégiens, et leurs familles, ont une solution. Ils sont pris en charge de seize à dix-huit heures pour du soutien scolaire, du sport ou des activités culturelles.

Pour ce qui est de la répartition entre public et privé, nous respectons scrupuleusement la proportion des élèves, qui est de 20 % pour le secteur privé. C'est le taux qui est appliqué, dans le premier comme dans le second degré, depuis 2004. Cela se traduit, pour la rentrée 2010, par une réduction de 1 400 emplois, la suppression de la totalité des emplois de stagiaire, remplacés par des enseignants nouvellement recrutés, et la création de 476 emplois. C'est une stricte application de la règle de parité.

Contrairement à Mme Martinel, jamais un hommage rendu aux enseignants ne pourra me paraître ridicule. Les enseignants font un métier difficile. Nous les formons, nous leur proposons une affectation mais, ensuite, nous les laissons beaucoup trop seuls. Cela explique une bonne partie de nos mauvais résultats. Les enseignants ont besoin d'être soutenus et accompagnés, tout au long de leur parcours. M'étant, dans une autre vie, occupé de ressources humaines, c'est le devoir que je me fixe. Et je n'ai pas l'impression qu'une prime équivalant à un treizième mois, en cette période de crise, soit une insulte en matière de revalorisation. Car il ne s'agit pas de donner une prime pour trois mois, mais de modifier l'ensemble du début de carrière.

Quant à l'accueil des enfants handicapés, nous y consacrons 292 millions. Certes, ce ne sera jamais suffisant, et il y a encore beaucoup à faire. Mais je voudrais souligner le travail remarquable qui a été fait depuis cinq ans. La loi de 2005 a permis un changement radical. Depuis 2005, l'école accueille 40 % d'élèves handicapés supplémentaires – 185 000 en cette rentrée. Nous créons en cette rentrée 200 unités pédagogiques et 5 000 postes d'auxiliaire de vie scolaire individuel. Par ailleurs, pour éviter les difficultés que cause la fin de contrat d'un auxiliaire qui accompagnait un enfant depuis plusieurs années, j'ai signé avant la rentrée une convention permettant au monde associatif de reprendre ces contrats. Enfin, nous avons créé et pérennisé 1 500 postes en RASED.

Pour ce qui est du bilan des réformes engagées, je dois dire que l'évaluation est un souci permanent du ministère. Nous disposons de deux inspections générales de grande qualité, celle de l'éducation nationale et celle de l'administration de l'éducation nationale, qui suivent entre autres les effets des lois ou dispositions nouvelles.

Le nouveau service public de l'orientation, qui résulte d'un amendement parlementaire dans le projet de loi sur l'orientation professionnelle, sera une grande avancée. D'abord, il était important que l'État considère que l'orientation constitue un véritable service public. Ensuite, il fallait clarifier et coordonner l'intervention des très nombreux acteurs de ce domaine – différents ministères au sein de l'État, les collectivités locales mais aussi d'autres organismes. Les familles sont aujourd'hui tellement perdues dans les méandres du système, je le constate en tant que maire, que nous n'aurons pas grand-peine à l'améliorer.

Je tiens également à vous donner certaines garanties.

Tout d'abord, l'ONISEP restera sous la tutelle de l'éducation nationale. Les conseillers d'orientation et les plateformes d'orientation de l'ONISEP telles que celle qui a été expérimentée dans l'académie d'Amiens seront généralisés. Il s'agit là d'un outil formidable pour informer les familles des différents métiers possibles.

En matière d'éducation prioritaire, deux types de réseaux existent depuis 2006 : les réseaux « ambition réussite », qui concernent 281 000 élèves du premier degré et 118 000 du premier cycle de second degré, soit 25 lycées, 254 collèges et 1 710 écoles et 11 collèges privés, et les réseaux de réussite scolaire, qui concernent environ 700 000 élèves du premier degré et 395 000 du second degré, soit 5 259 écoles et 851 collèges. Les moyens consacrés à l'éducation prioritaire, en augmentation dans le cadre du budget 2010, s'élèvent à 1,204 milliard d'euros. Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit également 278 millions d'euros pour l'accompagnement éducatif que nous avons mis prioritairement en œuvre dans le système de l'éducation prioritaire.

Pour ce qui concerne enfin le sport à l'école, je vous rappelle que, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, nous proposons notamment aux élèves des collèges un renforcement du temps consacré l'éducation physique et sportive, qui vient s'ajouter à ce qui existe aujourd'hui. Le volume de crédits prévus au titre de l'éducation physique et sportive est, je le rappelle, de 3,3 milliards d'euros.